

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 567 730

②1 N° d'enregistrement national :

84 11370

⑤1 Int Cl⁴ : A 47 B 31/00; A 47 F 1/00; B 62 B 3/02; B 65 D 19/38.

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 18 juillet 1984.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 4 du 24 janvier 1986.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : *ATELIERS REUNIS, société anonyme.*
— FR.

⑦2 Inventeur(s) : Marc Levy Joseph.

⑦3 Titulaire(s) :

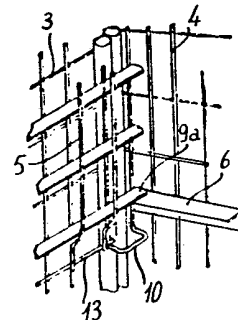
⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Tony-Durand.

⑤4 Réceptacle pour le stockage ou le transport de marchandises comportant une ou plusieurs étagères relevables.

⑤7 Réceptacle de stockage ou de transport comportant une ou plusieurs étagères montées basculantes de façon à pouvoir être relevées contre la paroi arrière.

Au niveau de chacune de ces étagères 5, les faces internes des parois latérales 4 de ce réceptacle portent des cornières horizontales 6, destinées à servir de supports à l'étagère correspondante dans sa position d'utilisation. Ces cornières laissent subsister un espace libre entre leur extrémité arrière et la paroi arrière 3 du réceptacle, pour l'engagement du bord arrière de l'étagère correspondante 5 lors de son relèvement. A quelque distance de son bord arrière, chaque étagère 5 comporte, sur sa face inférieure, un fer plat 9a disposé de chant et qui est apte à servir d'élément d'appui sur l'extrémité arrière des cornières correspondantes 6 lorsque l'étagère est relevée contre la paroi arrière 3 du réceptacle.

Ce réceptacle peut affecter la forme d'un chariot de manutention, ou d'un conteneur, ou encore d'un meuble de rangement ou similaire.



FR 2 567 730 - A1

La présente invention concerne les réceptacles de stockage ou de transport - tels que conteneurs, chariots ou similaires - comportant une ou plusieurs étagères montées basculantes de façon à pouvoir être relevées contre la paroi arrière du réceptacle correspondant.

Il existe déjà différents dispositifs conçus de façon à permettre le maintien d'une étagère dans sa position de relèvement. Ainsi, le Brevet français 2 146 604 décrit un dispositif de plateau basculant destiné à équiper des meubles de rangement ou des chariots de manutention. Le plateau prévu dans ce dispositif comporte, à chacun de ses coins arrière, un anneau oblong à l'intérieur duquel est engagé un axe horizontal faisant partie de la structure du réceptacle correspondant.

Par ailleurs, la paroi arrière de ce réceptacle est inclinée de façon à assurer la stabilité de ce plateau dans sa position de relèvement. Cette solution a donc pour inconvénient de nécessiter une certaine inclinaison de la paroi arrière du réceptacle, ce qui n'est pas possible dans de nombreux cas. De plus, cette solution présente l'inconvénient que le plateau basculant se trouve attaché à demeure au réceptacle et ne peut donc pas en être démonté.

Le Certificat d'Utilité français 2 451 726 concerne un dispositif de support pour étagères qui est conçu pour permettre le relèvement de celles-ci contre la paroi arrière du réceptacle à l'intérieur duquel ce dispositif est installé. Ce dispositif permet le retrait éventuel des étagères correspondantes. Cependant, la stabilité de celles-ci dans leur position de relèvement est assurée de façon imparfaite. En effet, ces étagères peuvent éventuellement basculer en position de rabattement sous l'effet de chocs ou trépidations. Par ailleurs, dans leur position de relèvement, les étagères ne se trouvent pas maintenues à la verticale mais disposées dans une position légèrement inclinée. Dans ces conditions, elles empiètent sur l'espace intérieur du réceptacle correspondant qui ne se trouve donc pas complètement libéré.

C'est pourquoi, la présente invention a pour objet un réceptacle de stockage ou de transport pourvu d'étagères relevables et qui est conçu de façon que celles-ci soient

maintenues de façon très stable dans une position de relèvement parfaitement verticale. Cependant, l'agencement prévu est également conçu pour permettre le retrait éventuel des étagères correspondantes. A cet effet, ce réceptacle est caractérisé en

5 ce que :

- au niveau de chacune des étagères, les faces internes des parois latérales de ce réceptacle portent des cornières horizontales, ou similaires, destinées à servir de supports à l'étagère correspondante dans sa position d'utilisation ;
- 10 - ces cornières laissent subsister un espace libre entre leur extrémité arrière et la paroi arrière du réceptacle, pour l'engagement du bord arrière de l'étagère correspondante lors de son relèvement ;
- à quelque distance de son bord arrière, chaque étagère com-
15 porte, sur sa face inférieure, un fer plat disposé de chant et qui est apte à servir d'élément d'appui sur l'extrémité arrière des cornières correspondantes lorsque l'étagère est relevée contre la paroi arrière du réceptacle.

Ainsi dans leur position de relèvement, les étagères se
20 trouvent maintenues de façon stable dans une position parfaitement verticale. De plus, grâce à l'agencement prévu, ces étagères peuvent être éventuellement retirées du réceptacle.

Cependant, d'autres particularités et avantages du réceptacle selon l'invention apparaîtront au cours de la description
25 suivante. Celle-ci est donnée en référence au dessin annexé à simple titre indicatif, et sur lequel :

La Figure 1 est une vue en perspective d'un chariot de manutention constituant un réceptacle de stockage ou de transport selon l'invention ;

30 La Figure 2 est une vue en perspective de l'étagère relevable prévue dans ce chariot, celle-ci étant représentée à échelle différente ;

Les Figures 3 à 6 sont des vues en coupe transversale qui représentent différentes positions de cette étagère ;

35 Les Figures 7 à 10 sont des vues partielles en perspective illustrant ces mêmes positions ;

La Figure 11 est une vue partielle en coupe transversale, à échelle différente, qui illustre la position de relèvement de la présente étagère ;

La Figure 12 est une vue similaire représentant le basculement de celle-ci vers sa position d'utilisation.

Le chariot de manutention 1 représenté à la Figure 1 comporte trois parois verticales disposées au-dessus d'une plate-forme inférieure 2, à savoir une paroi arrière 3 et deux parois latérales 4. En un point intermédiaire de sa hauteur, ce chariot est équipé d'une étagère désignée par la référence générale 5 et qui est destinée à pouvoir être relevée à la verticale contre sa paroi arrière 3.

Au niveau de cette étagère, les parois latérales 4 portent, sur leur face interne, deux cornières horizontales 6 destinées à servir de support à celles-ci. Comme, cela apparaît plus particulièrement sur les Figures 11 et 12, ces cornières latérales 6 réservent un espace libre 7 entre leur extrémité arrière et la paroi arrière 3 du chariot correspondant, afin de permettre d'y engager le bord arrière de l'étagère 5 lors de son relèvement.

Dans l'exemple représenté, cette étagère est constituée par une série de fils métalliques 8 s'étendant dans le sens longitudinal au-dessus d'un certain nombre de fers plats 9, 9a, 9b, 9c et 9d, disposés de chant. Ces fers plats constituent des entretoises sur lesquelles les fils métalliques 8 sont fixés par soudure.

Ainsi, lorsque cette étagère se trouve dans sa position horizontale d'utilisation, elle repose sur les cornières latérales 6 par l'intermédiaire des extrémités de ces fers plats (voir Figure 7). Cependant, le fer plat 9a, qui est disposé le plus à l'arrière, est situé à une certaine distance du bord arrière de l'étagère de façon qu'en position de relèvement de celle-ci, son bord arrière soit situé nettement au-dessous du niveau des cornières latérales 6, cependant que ce fer plat prend appui, par ses extrémités, sur le dessus de ces cornières (voir Figure 11).

A chacun de ses coins arrière, l'étagère 5 comporte une sorte de crochet de retenue 10, celui-ci pouvant être constitué par l'extrémité recourbée d'une boucle 11 en fil métallique disposée sur l'un et l'autre côté de l'étagère.

A chacun des coins avant, il est prévu un verrou 12 monté coulissant dans le sens transversal et qui peut être engagé sous la cornière latérale 6 correspondante pour bloquer l'étagère lorsque celle-ci se trouve dans sa position horizontale d'utilisation (voir Figure 7).

5 Cependant, les deux verrous 12, ainsi prévus, permettent également de disposer l'étagère dans deux positions légèrement inclinées vers l'arrière. Dans la première de ces deux positions, qui est représentée dans les Figures 4 et 8, ces verrous sont placés sur le dessus des cornières latérales 6, ce qui
10 assure une très légère inclinaison vers l'arrière. Dans la seconde de ces positions, les verrous 12 sont placés en appui sur un élément de la structure des parois latérales 4, en l'occurrence un des fils métalliques horizontaux constituant ces parois, lorsque que celles-ci sont constituées par des
15 grilles en fils métalliques comme cela est le cas dans l'exemple représenté.

Cependant, le principal avantage de l'agencement faisant l'objet de l'invention réside dans le fait que l'étagère 5 peut être relevée et maintenue de façon très stable dans une
20 position parfaitement verticale.

A cet effet, il suffit d'escamoter les deux verrous avant 12 pour pouvoir faire basculer cette étagère vers l'arrière par pivotement sur le bord arrière des cornières latérales 6. Lorsque l'étagère se trouve complètement relevée
25 (voir Figures 6, 10 et 11), elle se maintient, sous l'effet de son propre poids, dans une position telle que les extrémités du fer plat arrière 9a reposent à plat sur le dessus des cornières latérales 6. Par ailleurs, le bord arrière 13 de l'étagère se trouve alors situé nettement au-dessous du niveau
30 de ces cornières et prend appui contre la paroi arrière 3 du chariot 1 correspondant. Ceci évite toute possibilité de rabattement intempestif de cette étagère dans sa position horizontale, même s'il se produit des chocs ou trépidations. A ce sujet, il faut observer que l'étagère 5 se trouve alors
35 maintenue dans une position parfaitement verticale, de sorte qu'elle n'empiète en aucune façon sur l'espace intérieur du chariot. Pour rabattre ultérieurement l'étagère 5 dans sa position d'utilisation, il suffit de la relever légèrement et

de la faire ensuite basculer selon la Flèche F, comme représenté sur la Figure 12.

Lors de cette opération les crochets arrières 10 viennent buter contre le bord arrière des cornières latérales 6 en matérialisant en quelque sorte le point de pivotement du bord arrière de l'étagère 5. En fin de mouvement de rabattement, celle-ci vient à nouveau reposer sur les cornières latérales 6 par l'intermédiaire des extrémités des fers plats 9a, 9b, 9c et 9d.

Cependant du fait de l'agencement prévu, l'étagère 5 peut être aisément démontée pour être retirée du chariot 1 si celle-ci cesse complètement d'être utilisée. Ceci est donc un avantage par rapport à certains dispositifs actuels d'étagère basculante.

L'exemple représenté concerne le cas d'un réceptacle de transport affectant la forme de chariot de manutention. Cependant le réceptacle selon l'invention peut tout aussi bien affecter la forme d'un conteneur de transport ou de stockage, ou bien encore la forme d'un meuble de rangement ou de présentation.

Bien entendu, le réceptacle considéré peut comporter plusieurs étagères telles que l'étagère 5 disposées les unes au dessus des autres avec un espacement suffisant pour permettre leur relèvement contre la paroi arrière.

La structure de cette étagère peut être réalisée de façon différente de celle prévue dans l'exemple représenté. Ainsi il n'est pas indispensable de prévoir des fers plats disposés de chant sur toute la profondeur de l'étagère. En effet, il suffit qu'il existe un tel fer plat 9a à quelque distance du bord arrière, ou même seulement deux pattes verticales situées sous les bords latéraux de l'étagère et aptes à venir en appui sur le dessus de l'extrémité arrière des cornières latérales 6 lors du relèvement de l'étagère. De plus, celle-ci peut être éventuellement constituée par un plateau plein en bois, ou tout autre matière appropriée, au lieu d'être réalisée sous forme d'une grille en fils métalliques.

REVENDEICATIONS

1 - Réceptacle de stockage ou de transport -tel que conteneur, chariot ou similaire- comportant une ou plusieurs étagères montées basculantes de façon à pouvoir être relevées contre la paroi arrière, caractérisé en ce que :

- 5 - au niveau de chacune de ces étagères (5), les faces internes des parois latérales (4) de ce réceptacle portent des cornières horizontales (6), ou similaires, destinées à servir de supports à l'étagère correspondante dans sa position d'utilisation ;
- 10 - ces cornières (6) laissent subsister un espace libre (7) entre leur extrémité arrière et la paroi arrière (3) du réceptacle, pour l'engagement du bord arrière de l'étagère correspondante (5) lors de son relèvement ;
- à quelque distance de son bord arrière, chaque étagère
- 15 (5) comporte, sur sa face inférieure, un fer plat (9a) disposé de chant et qui est apte à servir d'élément d'appui sur l'extrémité arrière des cornières correspondantes (6) lorsque l'étagère est relevée contre la paroi arrière (3) du réceptacle.

- 20 2 - Réceptacle de stockage ou de transport selon la revendication 1, caractérisé en ce que chaque étagère (5), comporte, sur chacun de ses coins arrière, un crochet (10) recourbé vers le bas, qui assure sa retenue vers l'avant et matérialise en quelque sorte l'axe de pivotement de
- 25 son bord arrière sur l'extrémité correspondante des cornières latérales (6), lors de son rabattement en position d'utilisation.

- 3 - Réceptacle de stockage ou de transport selon la revendication 1, caractérisé en ce que chaque étagère (5)
- 30 comporte, sur sa face inférieure, une série de fers plats (9a, 9b) (9c, 9d) disposés transversalement de chant et dont les extrémités servent d'éléments d'appui sur les cornières latérales (6), lorsque l'étagère correspondante est en position d'utilisation, le fer plat (9a) situé à l'arrière servant
- 35 également, par ses extrémités, d'élément d'appui sur les extrémités arrière de ces cornières, lorsque l'étagère est

relevée contre la paroi arrière (3) du réceptacle.

4 - Réceptacle de stockage ou de transport selon la revendication 1, caractérisé en ce que chaque étagère comporte, sur chacun de ses coins avant, un verrou (12) susceptible d'être engagé sous l'extrémité avant de la cornière latérale (6) correspondante, et qui peut également permettre de placer cette étagère dans des positions inclinées en faisant reposer ce verrou sur le dessus de la cornière latérale (6) ou sur un élément constitutif de la paroi latérale correspondante du réceptacle.

5

10

PL:113

Fig:1

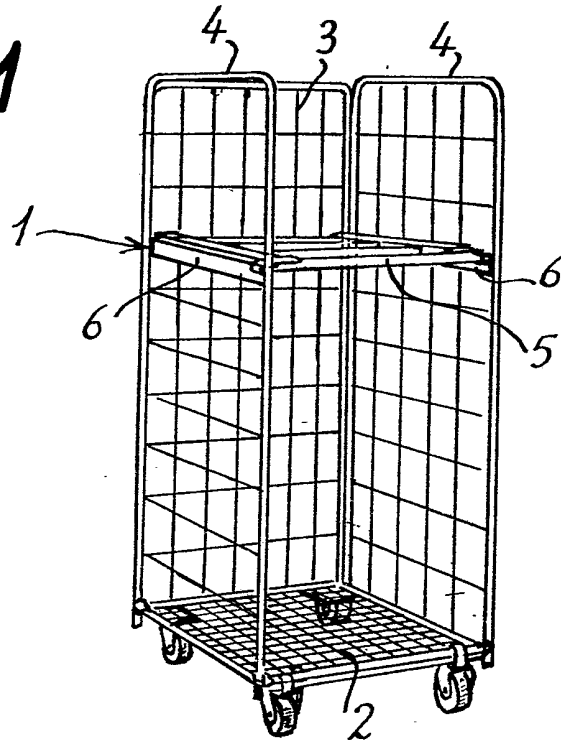
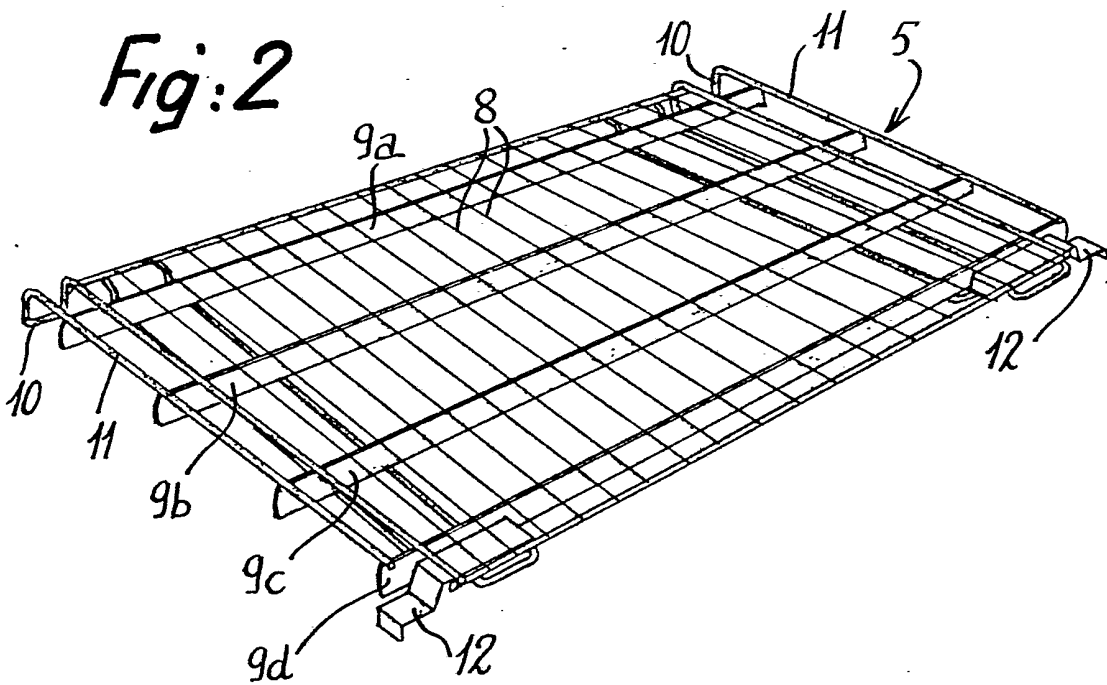


Fig:2



PL:2/3

Fig:3

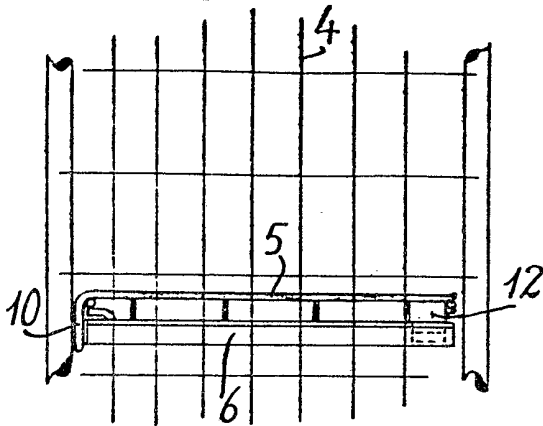


Fig:7

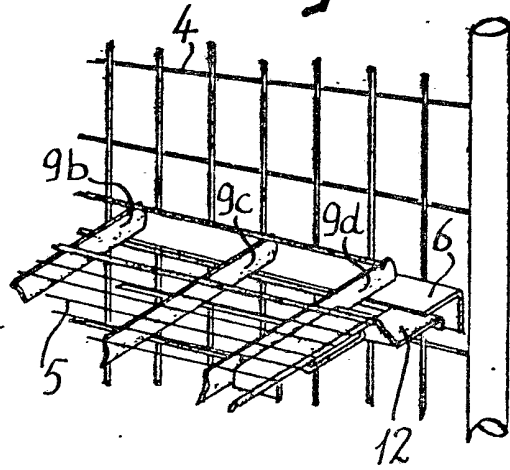


Fig:4

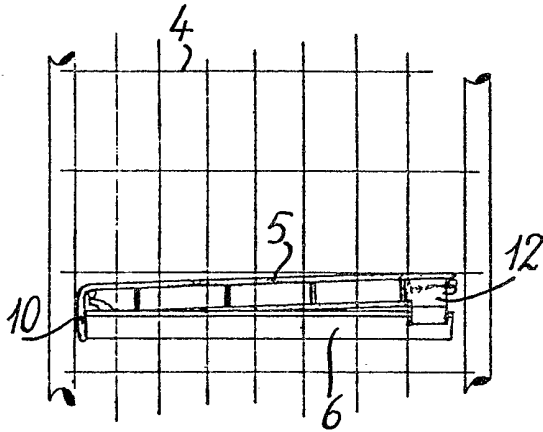


Fig:8

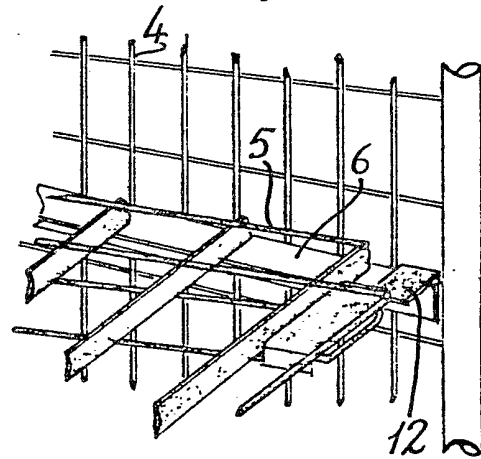


Fig:5

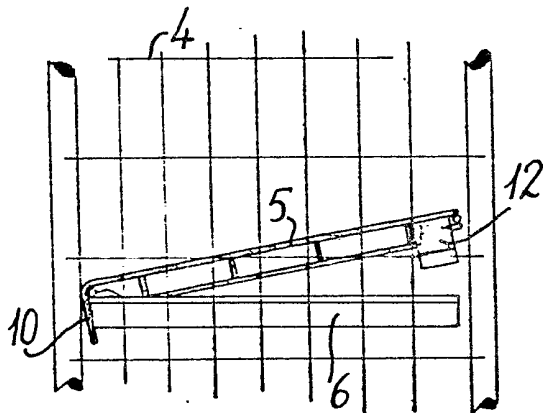
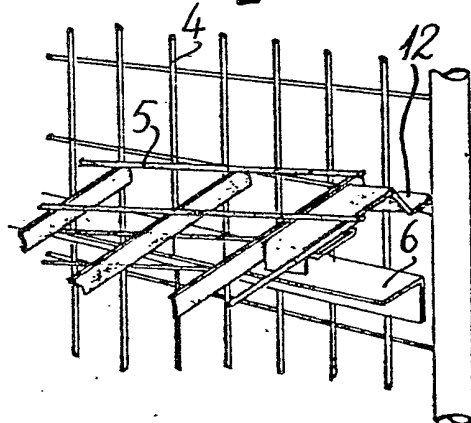


Fig:9



PL:3/3

Fig:6

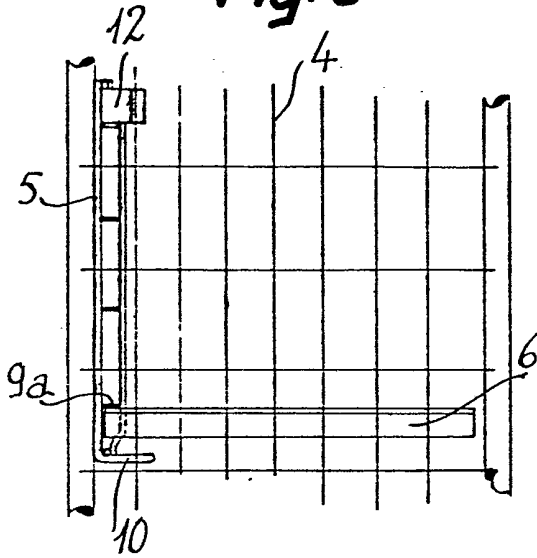


Fig:10

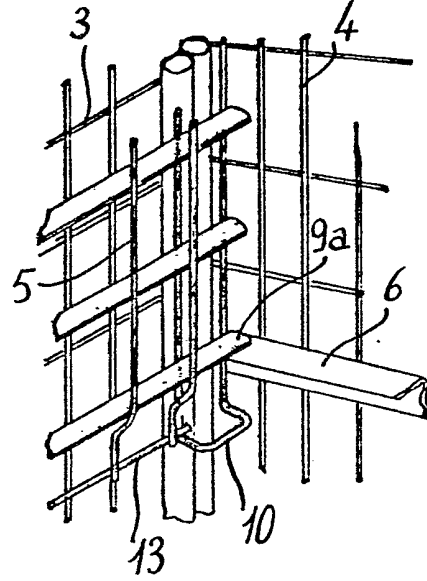


Fig:11

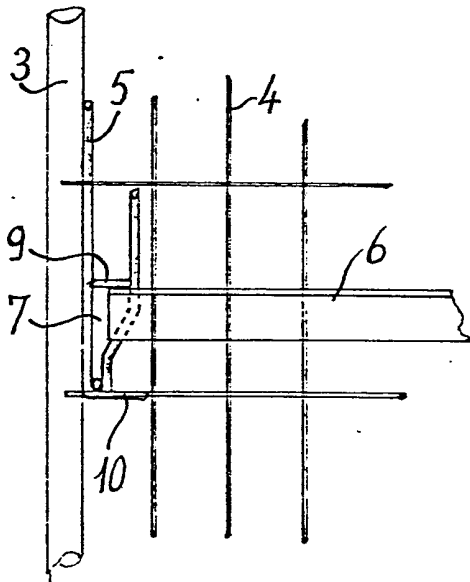


Fig:12

